

## Maintenance d'une installation photovoltaïque

### ● Règlementation.

L'UTE C 15-712-1 (l'union technique de l'électricité) impose les activités de maintenance préventive mais également les activités connexes relevant des activités des services maintenance des entreprises ou des prestataires extérieurs tel que sécurité ou environnement.

### ● Qui prend l'initiative de faire réaliser un entretien ?

- Lorsque le logement, le local, le bâtiment ou partie de bâtiment est équipé d'une installation photovoltaïque, l'entretien est effectué à l'initiative de l'occupant, sauf, le cas échéant, stipulation contraire du bail.
- L'entretien d'une installation photovoltaïque installée sur un bâtiment collectif est effectué à l'initiative du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

### ● Quand et Qui peut effectuer l'entretien ?

L'entretien peut être effectué par l'utilisateur de l'installation principalement en vérifiant l'état de l'installation. L'installateur, une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables (photovoltaïque) ou bien un électricien peuvent également réaliser une visite afin de réaliser des modifications électriques et les tâches en hauteur.

### ● Les vérifications de l'utilisateur.

L'utilisateur doit vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'installation :

- Etat général de l'installation ;
- Vérification de l'absence de corrosion ;
- Etat des câbles ;
- Etat des boîtes de jonction ;
- Etat des connexions ;
- Resserrage des bornes sur tableaux électriques ;
- Contrôle visuel et caractéristiques techniques des fusibles ;
- Contrôle visuel du disjoncteur ;
- Contrôle visuel des parafoudres ;
- Essai des DDR ;
- Vérifications des liaisons équipotentielles ;
- Fonctionnement de la fonction coupure d'urgence.



• **Les interventions à réaliser durant la visite.**

- Nettoyage des modules photovoltaïques ;
- Vérification du maintien des conditions initiales de l'environnement des modules PV ;
- Maintien des conditions thermiques d'exploitation des modules (aération en sous-face des modules) en fonction des prescriptions du fabricant ;
- Vérification des mises à la terre fonctionnelles ;
- Vérification du maintien des conditions d'exploitation des locaux et du maintien de leur destination initiale ;
- Dépoussiérage.

• **Les défaillances courantes d'une installation photovoltaïque.**

- Défaut de la batterie (charge et décharge) ;
- Raccordement Batterie-Régulateur (onduleur) défaillant;
- Chute de tension importante à l'entrée de l'onduleur;
- Câble d'entrée onduleur trop long;
- Aucun récepteur n'est alimenté, » l'onduleur ne débite pas »;
- L'onduleur indique une surtension;
- Module ne débite pas correctement.



Onduleur

<http://www.enerzine.com>